

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 novembre 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 5 novembre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 4 novembre 2000, que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, M. Tarek Aziz, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement, ces appareils ayant effectué 428 sorties (262 à partir de l'Arabie saoudite, 84 à partir du Koweït et 82 à partir de la Turquie) entre le 24 et le 31 octobre 2000.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim rappelle que le Gouvernement iraquien condamne ces actes d'agression commis à l'encontre du territoire iraquien et en rejette la responsabilité internationale sur les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni et les pays qui leur apportent un soutien logistique, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, et vous prie d'assumer les responsabilités que vous impose la Charte des Nations Unies en intervenant auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'ils mettent un terme à leurs attaques injustifiées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. Hasan

**Annexe aux lettres identiques datées du 5 novembre 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 24 et le 31 octobre 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 428 sorties, dont 262 à partir de l'Arabie saoudite, 84 à partir du Koweït et 82 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. *Région nord* : 82 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 24 octobre 2000, à 11 h 15, des avions américains et britanniques (F-15, F-16 et Tornado) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Aqra, Mossoul, Bibo, Tal Afar, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 20;

b) Le 25 octobre 2000, à 12 h 50, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Ayn Zala, Aqra et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 15;

c) Le 30 octobre 2000, à 13 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Irbil, Tal Afar, Aqra et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 15;

d) Le 31 octobre 2000, à 11 h 35, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Aqra et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 35;

2. *Région sud* : 346 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 24 octobre 2000, à 8 heures, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 24 sorties à partir de

l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Joulayba, Nass # # #####iriya, Samawa, Chanafiya, Lassaf, Achbija, Taqtaqana, Diwaniya, Qal'at Sokkar, Imara, Qal'at Saleh, Oukhayder, Ar'ar, Abyad, Tabaqat, Rifa'i et Routba, ainsi que la zone située au sud du kilomètre 160 à 40 kilomètres du 33e parallèle. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 10;

b) Le 25 octobre 2000, à 8 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 36 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 18 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Salmane, Bassorah, Imara, Ar'ar, Walid et Joulayba, ainsi que la zone située à deux kilomètres au sud de Routba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 25;

c) Le 26 octobre 2000, à 9 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 70 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Imara, Nassiriya, Samawa, Oukhayder, Taqtaqana, Tab'at, Walid, Salmane et Rifa'i. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 45;

d) Le 27 octobre 2000, à 9 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Bassiya, Artawi, Nassiriya, Chatra, Afak, Samawa, Hachimiya, Diwaniya, Chanafiya, Lassaf, Salmane, Oukhayder, Najaf, Noukhayb et Amghar, ainsi que la zone située à 10 kilomètres au sud-ouest de Hay. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 19 h 10;

e) Le 28 octobre 2000, à 9 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 34 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Artawi, Salmane, Rifa'i, Samawa, Noukhayb, Rahhaliya, Chanafiya, Najaf, Hay et Nassiriya, ainsi que la zone située à 45 kilomètres au sud-est de Routba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 15;

f) Le 29 octobre 2000, à 8 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de

type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 32 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 18 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Samawa, Diwaniya, Salmane, Noukhayb, Chanafiya et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 45;

g) Le 30 octobre 2000, à 12 h 25, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 30 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 4 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Salmane, Nassiriya, Rahhaliya, Razzaza, Diwaniya, Najaf, Noukhayb, Qorna, Joulayba, Lassaf et Achbija, ainsi que la zone située à 30 kilomètres au sud de Routba.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils iraqiens, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'assumer vos responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Vice-Premier Ministre
et Ministre des affaires étrangères par intérim
(Signé) Tarek **Aziz**